

Le 31 octobre 2019

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Vente du bâtiment rue de la conciergerie
- Rétrocession de terrains à des particuliers
- Acquisition d'un terrain privé pour agrandissement du domaine public
- Amortissement effacement réseau Orange rue ancien champs de foire
- Autorisation de signature pour la convention Etat/Collectivité et DGFIP pour la mise en place de l'expérimentation du Compte financier Unique CFU
- Don d'un drapeau au conservatoire de la résistance de Thouars
- Loyers 2020, locatifs et presbytère
- Tarifs des salles 2020
- Point budget : Décisions modificatives
Remboursement du prêt de 170 000 €
- Avis sur la vente d'un immeuble appartenant à IAA
- Avis sur les rapports annuels du SMEG

Questions diverses

- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 à 20H30

Présents : Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Claude LARGEAU, Murielle GIRARD, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Alain OUVRARD, Arnaud PIOT.

Ont donné pouvoir :

- Annie GADREAU avec pouvoir à Sylvie GUITTON
- Jean-Marie MORISSET avec pouvoir à Claude LARGEAU.

Absents : Hélène CAQUINEAU, Mathieu CHAMARD, Christian QUINTARD.

Secrétaire de séance : Murielle GIRARD.

Préambule : Une correction est à apporter sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2019. Au chapitre « Approbation du rapport de la CLECT pour l'exercice 2019 », la cotisation au SDIS est de 22.520 € au lieu de 20.220 €.

Après quoi, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VENTE DU BATIMENT SITUÉ 3 RUE DE LA CONCIERGERIE

Lors de sa séance du 04 octobre 2019, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente pour 80.000€ net vendeur, le bâtiment de l'ancienne trésorerie situé 3 rue de la Conciergerie.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une offre d'achat pour 80.000€. Le futur acquéreur désire signer rapidement un compromis de vente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre et de lui donner tous pouvoirs pour signer les documents et actes se rapportant à cette vente, étant précisé que tous les frais inhérents sont à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre d'achat qui lui est faite concernant le bâtiment communal situé 3 Rue de la Conciergerie pour la somme de 80.000€ net vendeur, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes se rapportant à cette vente.

RETROCESSION DE TERRAINS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Impasse du Champ Martin :

Il est proposé au Conseil Municipal le déclassement du domaine public vers le domaine privé d'une pointe de terrain de 28 ca en saillant sur un domaine privé. Elle sera vendue au prix d'un euro le m2. L'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et notariés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le déclassement du domaine public vers le domaine privé d'une pointe de terrain de 28 ca et de la céder au prix d'un euro le m2, les frais de bornage et notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Lieu-dit « La Soultière » :

Il est proposé au Conseil Municipal le déclassement du domaine public d'une bande de terrain d'une surface de 38 m2, cadastrée D 791. Une personne est intéressée pour l'acquérir, jouxtant sa maison. Elle sera vendue au prix d'un euro le m2. L'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et notariés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le déclassement du domaine public de la parcelle D 791 d'une surface de 38 m2 et de la vendre au prix d'un euro, les frais de bornage et notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Lieu-dit « Les Rouillères » :

Un particulier demande au Conseil Municipal la possibilité de racheter une surface de 220 m2 de la cour communale au lieu-dit Les Rouillères. Cette surface est située devant sa maison et ne gêne aucunement la circulation publique ni l'accès à la propriété d'un tiers.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe sur cette transaction.

Une enquête sera faite auprès des voisins et riverains qui auront 2 mois pour s'exprimer.

Si rien ne s'y oppose, la parcelle cédée devra être déclassée du domaine public par le Conseil Municipal. Il faudra alors procéder à son bornage et son prix devra être évalué par le notaire qui recueillera l'accord des 2 parties.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et notariés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour vendre à un particulier une surface d'environ 220 m2 de la place communale au lieu-dit « Les Rouillères ». Une enquête sera faite auprès des voisins et riverains qui auront 2 mois pour faire connaître leurs éventuelles requêtes et oppositions fondées.

RETROCESSION DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Lieu-dit « Petit Niorteau » :

Un particulier souhaite se porter acquéreur d'un sentier désaffecté et délaissé du domaine privé communal jouxtant sa propriété et correspondant à la parcelle AI 145 d'une surface de 15a 93ca.

Cette même personne souhaite également se porter acquéreur de la parcelle AH 188 d'une surface de 44a 26ca. Cette parcelle correspond à un délaissé de voirie de la RN 743, cédé à la commune par le Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de déclasser du domaine privé communal le sentier objet de la parcelle AI 145 et le délaissé de voirie objet de la parcelle AH 188.

Le sentier sera cédé pour une somme de 150€ et le délaissé de voirie pour une somme de 300€, les frais de bornage et notariés étant à la charge de l'acquéreur.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE POUR AGRANDISSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la possibilité pour la Commune d'acquérir une partie de la parcelle 142 jouxtant le jardin public situé à proximité du presbytère. L'achat d'une surface d'environ 160 m2 de cette parcelle élargirait l'accès au jardin public et permettrait aussi la construction d'une voie communale dans ce point précis du centre bourg. Cette voie solutionnerait pour trois riverains un problème d'accès à leur propriété et permettrait le désenclavement d'une parcelle privée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la parcelle 142 jouxtant le jardin public à proximité du presbytère et charge Monsieur le Maire de négocier le prix d'achat.

AMORTISSEMENT EFFACEMENT RESEAU ORANGE RUES DU PETIT BOURG, DE L'ANCIEN CHAMP DE FOIRE ET DE LA VERRONNERIE

Suite à l'enfouissement des réseaux téléphoniques dans les Rues du Petit Bourg, de l'Ancien Champ de Foire et de la Verronnerie, les travaux nécessaires à la mise en place de 2 répartiteurs s'élèvent à 8.476,59 €. Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur une période de 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition qui lui est faite et décide d'amortir ces travaux sur une durée de 5 ans.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION ETAT/COLLECTIVITE ET DGFIP POUR LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales volontaires pour une durée de 3 exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera par dérogation au compte administratif et au compte de gestion.

Notre commune avait fait acte de candidature pour cette expérimentation. Cette candidature a été retenue par la Direction Générale des Finances Publiques. Il convient de passer une convention avec l'Etat, définissant les conditions de mise en place du CFU.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat relative à la mise en place du CFU pour expérimentation sur une durée de 3 exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020.

DON D'UN DRAPEAU AU CONSERVATOIRE DE LA RESISTANCE DE THOUARS

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, les archives administratives de la commune ont été déménagées. Actuellement elles font l'objet d'un tri en collaboration avec les Archives Départementales. Un drapeau nazi a été découvert dans des archives datant de la guerre 1939-1945. Une lettre rédigée par Monsieur Emile DUPOND, le Maire de l'époque, explique la raison de sa présence en mairie. En août 1944, un convoi militaire allemand a été attaqué par la résistance locale sur la RN 743 à hauteur de Champeaux. Le drapeau a été trouvé dans un véhicule abandonné suite à l'attaque.

Monsieur le Maire propose de donner ce drapeau au Conservatoire de la Résistance de THOUARS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

LOYERS 2020 : LOCATIFS ET PRESBYTERE

Pour l'année 2020, les loyers mensuels des 2 appartements situés rue des Halles seront respectivement fixés à 210,18€ et 283,25€.

Quant au loyer annuel du presbytère, il sera de 691,44€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

TARIFS DES SALLES 2020

TARIFS (€) 2020

SALLE SOCIO EDUCATIVE

Associations (loi 1901) ou Professionnels	Siège social / Commune	siège social hors Commune
Réunions	Grt	120
Manifestations diverses/ gratuits dont 2 jours	145	320
jour en +	45	55
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	210	320
Repas 2 jours	286	386
jour en +	45	55
Option ménage	100	100
Caution même pour les Grts	400	400

MAISON POUR TOUS

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	siège social hors Commune
Réunions	Grt	34
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	90	155
Repas 2 jours	132	230
jour en +	45	55
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Option ménage	50	50
Caution même pour les Grts	200	200

ESPACE ASSOCIATIF (Pot, buffet, repas OCCASIONNELLEMENT)

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	siège social hors Commune
AG (Asso.)	Grt	35
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Option ménage	50	50
Caution même pour les Grts	200	200

Ventes Ciales quel que soit la salle de 2 à 4 jours 314 €

Pénalité heure de Ménage 20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2020.

POINT BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES - REMBOURSEMENT DU PRET DE 170.000 €

Monsieur Jacques FRADIN explique que l'état actuel de la trésorerie permet le remboursement anticipé de l'emprunt à court terme de 170.000€. Il avait été souscrit le 04/04/2018 (échéance finale le 24/04/2020) pour financer les travaux de rénovation de la mairie dans l'attente du versement des subventions accordées.

Il informe le Conseil Municipal que le solde de la DETR accordée sur les travaux de rénovation de la mairie vient d'être versé pour un montant de 64 066€.

L'achat par la commune des terrains situés rue des Grands Prés n'était pas prévu dans notre budget d'investissement 2019, la décision d'achat ayant été prise après le vote du budget. Il convient donc de prévoir une somme de 12.000€ augmentée des frais notariés pour financer cet achat. Cette somme sera prélevée sur la ligne d'imprévus du budget de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remboursement de l'emprunt par anticipation et la décision modificative budgétaire pour l'achat des terrains.

AVIS SUR LA VENTE D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A IAA

L'Immobilier Atlantique Aménagement (IAA) est propriétaire d'une maison située sur notre commune au 2 Impasse des Glycines. Cette maison n'entre dans le standard des logements sociaux mis en location par IAA. Depuis quelques années, la plupart des locataires ayant occupé ce logement se sont retrouvés en situation de précarité sur le plan énergétique.

L'IAA souhaite vendre cette maison et sollicite l'avis favorable du Conseil Municipal pour entamer la démarche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette mise en vente.

AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS DU SMEG

Le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine dont notre commune est adhérente, vient de publier son rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée et sur l'état des réseaux d'assainissement. Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport et note la bonne qualité de l'eau potable avec une faible teneur en chlore.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait la proposition d'acheter une Marianne. Il lance la réflexion à ce sujet.

Monsieur le Maire a reçu le Président de l'association « Les Petits Gâtinais » dont le siège social est sur la commune de Pamplie. Cette association a pour but d'animer la Gâtine avec notamment l'implantation les samedis ou dimanches de « buvettes éphémères » dans les centres bourg de Gâtine. Les bénéfices récoltés devant servir pour l'organisation d'événements culturels ou musicaux en Gâtine. Le Conseil Municipal autorise les Petits Gâtinais à ouvrir une buvette éphémère sur la Place des Marronniers le dimanche 01 décembre 2019.

Programme « A mon rythme » : Sylvie GUITTON rappelle que l'UFOLEP et Gâtisport avaient souhaité mettre en place sur la Commune, en accord avec la municipalité, un programme d'activités sportives « A Mon Rythme » destiné au 55 ans et plus.

Après une première séance d'informations, les cours ont débuté le 8 octobre dernier ; 9 séances gratuites sont prévues jusqu'à la fin de l'année.

A ce jour, 25 personnes, âgées de 55 à 83 ans, sont inscrites à ce programme.

A compter de Janvier 2020, les séances seront payantes.

Alain OUVRARD fait remarquer qu'il s'avère nécessaire d'améliorer la qualité de l'allée permettant l'accès aux caves-urnes dans notre cimetière.

La cérémonie commémorative du 11 novembre prochain débutera à 10h.

Fin de la séance à 23h.

En raison du Téléthon, le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 13 décembre à 20h30.